



Direction d'école : le dossier n'est pas clos !

Compte rendu du GT direction – 30/04/19

Suite au courrier adressé à l'IA (lire [ici](#)), le SNUipp-FSU 06 a contraint l'administration départementale à rouvrir le dossier de la direction d'école que l'IA 06 considérait volontiers comme clos. C'est pourtant loin d'être le cas ! Privées d'aide administrative, éprouvées par un constant manque de reconnaissance et ébranlées par le projet d'EPLSF, les directions d'école restent dans l'attente d'améliorations significatives de leurs conditions d'exercice. Si les enjeux principaux se jouent à l'échelon national (amélioration des décharges, création d'Aides à la Direction et au Fonctionnement de l'École pérennes et qualifiées, revalorisation salariale, allègement des missions), des leviers existent au niveau départemental. Le SNUipp-FSU 06 n'a de cesse de mettre des propositions sur la table pour les actionner. Cela passe en premier lieu par une continuité dans les négociations sur les conditions d'exercice locales. C'est pourquoi le syndicat majoritaire a réclamé que deux rendez-vous annuels soient consacrés à la direction d'école : l'un au premier trimestre pour faire le point sur les améliorations à mettre en œuvre dans l'année scolaire, l'autre en fin d'année scolaire pour dresser un bilan.

Dans un contexte de mobilisations contre les projets de loi pour « l'école de la confiance » et sur la fonction publique, le SNUipp-FSU a dénoncé les intimidations exercées par la hiérarchie contre des directions d'école qui prennent des initiatives de temps de rencontre hors temps scolaire avec les parents d'élèves pour débattre des projets gouvernementaux. Il s'agit de rappeler que le principe de neutralité ne s'applique réglementairement que dans le cadre de l'exercice des missions et que le plein usage des droits du fonctionnaire-citoyen garantis par la loi de 1983 ne peut être reproché à des agent-es de la fonction publique qui ne sont pas fonctionnaires d'autorité (comme les IEN ou les chefs d'établissements). La délégation syndicale a par contre dénoncé, comme atteinte à la neutralité du service public, l'envoi aux directions d'école *es qualité*, d'un tract LREM par une députée.

Sécurité : attention au sens

A la demande du SNUipp-FSU, une grande partie de la réunion a été consacrée à la sécurité. Un dossier où les missions s'empilent les unes après les autres, occasionnant surcharge et empêchement de se consacrer aux missions essentielles de la direction : animation de l'équipe pédagogique, relation aux familles, suivi de scolarité des élèves.

Conformément aux recommandations de l'Observatoire National de la Sécurité, le SNUipp-FSU a demandé la réduction du nombre d'exercices de sécurité et un aménagement du calendrier, adapté aux particularités de la maternelle. A vouloir faire

trop de sécurité, trop vite, on court le risque de perdre de vue le sens des mesures et de provoquer une adhésion de façade. L'IA convient que l'essentiel reste de proposer au moins deux exercices incendie (dont le premier réglementaire organisé en septembre) et deux exercices PPMS (une évacuation et une mise à l'abri). Si le cap reste de les proposer dans une période restreinte, leur organisation au cours de la première période relève de la recommandation et un déploiement au cours du premier trimestre peut être envisagé selon les besoins.

L'application régionale Sécurisk, sollicitée par les services de la sécurité civile, loin de permettre un allègement des tâches, présente des exigences d'exhaustivité contre-productives (36 pages de relevé d'informations dont certaines sont déjà connues de l'administration et dont d'autres échappent aux compétences des personnels de l'Education Nationale). Elle occasionne des opérations de saisie chronophages au détriment du travail collectif nécessaire à l'élaboration des consignes de sécurité et à la préparation des exercices de sécurité. Sous la pression du syndicat, le téléversement en ligne du document PPMS déjà élaboré par l'école est encore possible. La maîtrise de Sécurisk nécessite temps de formation et temps institutionnel dégagé. Le SNUipp-FSU a demandé que chaque direction bénéficie d'un accompagnement renforcé et d'une journée de décharge supplémentaire. Refus de l'IA qui avance des moyens de remplacement insuffisants. Le principe d'une récupération sur les 108 h (et donc sur les 18 h d'animation pédagogique) est retenu. Une mesure que le SNUipp-FSU s'engage à suivre dans sa mise en œuvre.

Un protocole de simplification administrative à rééquilibrer

Le brutal retrait des AADE a déséquilibré le protocole académique de simplification administrative. Pour le SNUipp-FSU, il importe donc de supprimer un certain nombre de tâches pour alléger la charge des directions dont le temps de travail réel se situe bien au-delà des Obligations Réglementaires de Service (ORS) des professeurs d'école ou de l'hypothétique enveloppe annuelle de 1607h (semaine de 35 h) dont il a fallu rappeler à l'IA qu'elle ne constitue pas le cadre légal des ORS des directions d'école.

En premier lieu, les temps de réunion IEN-directions hors temps scolaire doivent donner droit à récupération et ce droit doit s'exercer dans toutes les circonscriptions sans exception.

Le SNUipp-FSU a rappelé son opposition au renseignement du bilan du projet académique, document peu opérationnel pour les écoles, tout à la fois carcan pour les projets d'école et commande institutionnelle peu pertinente pour les écoles. L'IA a reconnu que cette commande rectorale avait nécessité une adaptation ultérieure par les IEN pour un bilan plutôt consacré aux axes académiques au sein du projet d'école. Aucune exigence particulière ne serait formulée sur la qualité du retour qui peut être synthétique.

Les envois directs aux écoles d'informations diffusées par les services du rectorat ou de la DSDEN ont été signalés pour ré-exiger que toutes les informations officielles soient canalisées via la lettre hebdomadaire de la DSDEN afin de maîtriser le flux d'informations. Accord de l'IA.

Le calibrage de l'application SABAN doit proposer par défaut un état néant et ne nécessiter une saisie qu'à l'occasion de déclarations d'absences injustifiées. Accord de l'IA qui fait remonter la revendication du ministère, s'agissant d'une application nationale.

Un principe général doit orienter les sollicitations des écoles par les IEN et la DSDEN : aucune information déjà connue des services de l'EN ne doit être demandée aux écoles. Charge à l'EN d'organiser la circulation d'informations entre ses applications et ses services.

La remontée institutionnelle de plusieurs documents doit cesser : planning prévisionnel des instances, modèles imposés pour les comptes rendus, tableau détaillé des APC (un tableau simplifié d'organisation générale suffit), recensement collectif des grévistes, tableau des configurations pédagogiques, enquêtes de circonscription. A l'inverse des aides sont toujours attendues : calendrier annuel diffusé par l'IA avec étalement des enquêtes et échéances officielles permettant une meilleure programmation du travail administratif, sensibilisation des collectivités territoriales à la simplification administrative pour réduire les sollicitations croissantes, audit départemental de l'équipement informatique des directions en vue d'obtenir une amélioration de la qualité du matériel.

Pour simplifier la gestion des sorties scolaires sur l'application dédiée, le SNUipp-FSU produit une contribution écrite à l'IA. Une autre concernant des fonctionnalités d'ONDE problématiques à la fois du point de l'éthique et l'efficacité sera prochainement transmise à l'IA pour remontée au ministère.

Faute de temps, la formation initiale et continue n'a pu être abordée. Le SNUipp-FSU a demandé que les trois jours de formation supplémentaire consacrés aux échanges de pratiques entre pairs à l'issue de la première année d'exercice soient bien organisés, conformément aux textes en vigueur. Accord de l'IA, dossier à suivre lors du conseil de formation à l'occasion duquel le SNUipp-FSU s'assurera que la journée de tuilage est maintenue. A noter que le stage de formation initiale de trois semaines débutera le lundi 3 juin.

L'ensemble des propositions du SNUipp-FSU sur la simplification administrative a retenu l'attention de l'IA, sans qu'un accord formel n'ait pu être conclu en fin de séance. Le SNUipp-FSU appelle la profession et les directions d'école en particulier à renforcer les mobilisations en cours pour construire le rapport de force nécessaire à l'amélioration des conditions de travail d'une direction d'école pleinement reconnue dans une école publique renforcée.

L'acte II des Etats Généraux de la Direction, réunis à Nice le 23 mai, constituera un autre temps fort dans la séquence d'action en cours, marqués par la grève du 9 mai et la manifestation nationale du 18 mai.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA DIRECTION D'ÉCOLE

AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DE NOTRE ÉCOLE

